



Nature de l'acte :
Libertés publiques et pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation temporaire de circulation :
route barrée
Bd Pierre et Marie Curie

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise Pignot TP, chemin de la Galive à Saint Pantaléon de Larche (19600).

Travaux effectués pour le compte d'Eiffage TP.

Considérant que pour permettre le raccordement des réseaux secs et humides de la future résidence NEXITY, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité Boulevard Pierre et Marie Curie.

ARRÊTE

Article 1 – La circulation de tous les véhicules sera interdite dans les 2 sens Bd Pierre et Marie Curie du 2 au 19 décembre 2025 inclus. Une déviation sera mise en place par la rue René Lacombe ainsi que par l'allée des Vignes et la rue Léon Dautrement.

Article 2 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise Pignot TP,
- L'entreprise Eiffage TP,

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 1^{er} décembre 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
01/12/2025